015/2025

SOUS-PRÉFECTURE DE DOUAI
17 MARS 2025
ARRIVÉE

DÉLIBERATION
Reçue en Sous-Préfecture de Douai le : 17/03/2025
Publiée le : 17/03/2025
Certifié exact :
Le Maire

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

C C A S
MARCHIENNES
Centre Communal d'Action Sociale

Délibération du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARCHIENNES

Séance 6 mars 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 16
Qui ont donné procuration : 4
Présents : 12
Qui ont pris part au vote : 16

Date de convocation :26/02/2025

L'an Deux Mil vingt-cinq le 6 mars à 18 heures 00 le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marchiennes s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ.

Etaient présents : Laurent Martinez, Catherine KOPEC, Noëlla BOURDAUDHUI, Bernadette DEHAENE, Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA, Michel FRAPPART, Sylvie LESSELINGUE, Cathy NOTOT-GOS, Régis NOTOT, Jocelyn OGER, Sylvie ROUSSELLE

Ont donné procuration : Marie-Chantal CABESTAING à Cathy NOTOT-GOS, Jacqueline CRETEUR à Catherine KOPEC, Elizabeth DESMETTRE à Martine DELZENNE, Frédérique FERREIRA à Annie DEVAUX.

Délibération 5 /2025

Objet : Autorisation de signature d'une convention entre le Centre Communal d'Action Sociale et des bénévoles au sein du groupe Ville Amie des Ainés

L'activité proposée aux bénévoles est d'être le référent d'un groupe de seniors pour élaborer, exécuter, servir et partager un repas une fois par mois en salle des fêtes.

Vu le Code Général des Collectivités,
Vu le Code de l'action Sociale et des familles, notamment ses articles relatifs aux missions des CCAS
Vu La charte « Ville Amie des Aînés » adoptée par notre commune
Vu Le projet de mise en place d'ateliers culinaires destinés aux aînés, dans le cadre des actions de soutien et de lien social
Vu l'intérêt manifeste des bénévoles pour participer à l'animation de ces ateliers

Considérant que : Les ateliers culinaires visent à favoriser le partage, la convivialité et l'échange de savoir-faire entre les aînés.
Considérant que : L'implication de bénévoles est essentielle pour le bon déroulement de ces activités.
Considérant qu'une : convention de bénévolat doit être établie afin de formaliser les engagements mutuels entre le CCAS et les bénévoles.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1 : D'approuver la mise en place d'une convention de bénévolat pour la réalisation d'ateliers culinaires destinés aux aînés.

Article 2 : D'autoriser le Président du CCAS à signer la convention de bénévolat avec les bénévoles impliqués dans ce projet.

Article 3 : D'indiquer que le CCAS veillera à garantir les conditions de sécurité et de bien-être des participants lors de ces ateliers.

Article 4 : D'annoncer la mise en œuvre de cette initiative à compter du 7 mars, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

DÉLIBERATION
Reçue en Sous-Préfecture de Douai le : 17/3/2025
Publiée le : 17/03/2025
Certifié exact :
Le Maire

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

Vote du Conseil d'Administration :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

016/2025

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Président du Centre Communal
D'Action Sociale
Laurent MARTINEZ

MAIRIE DE MARCHIENNES
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59870

17 MAR 2025